

FINALE DE LA COUPE INTERFÉDÉRALE 2024 – 2025 :

APPEL AUX CANDIDATS ORGANISATEURS

Les finales de la Coupe Interfédérale seront organisées le samedi 1^{er} mars tant pour les Dames que pour les Hommes. L'organisation de ces finales sera attribuée par la MNC au club qui respectera les conditions décrites ci-dessous.

Le choix du club sera notifié par e-mail et via le site web de Volley Belgium.

1. Terrains et hébergement :

Conformément au règlement d'homologation de Volley Belgium, le terrain sur lequel se déroulera la compétition doit être homologué pour le niveau National 2 et la salle doit répondre à toutes les normes de sécurité (DEA, extincteurs, ...).

Il est nécessaire de disposer de :

- un local séparé pour le secrétariat ;
- une salle séparée pour le remplissage des tablettes ;
- au moins 300 places assises ;
- au moins 4 grands vestiaires avec douche ;
- 2 vestiaires pour les arbitres.

La salle doit être disponible de 12h à 20h.

10 places de parking seront réservées pour les arbitres et les officiels.

2. Matériel :

Tout le matériel et le personnel nécessaires pour cette organisation doivent être prévus. Les détails seront discutés préalablement lors d'une réunion préparatoire entre l'organisateur et le responsable de la Coupe Interfédérale.

3. Charges financières :

- A charge de l'organisateur :
 - o la location de la salle et les frais d'organisation ;
 - o l'impression des billets d'entrée, des affiches, des livrets-programme, etc. ;
 - o l'éventuel coût des droits de télévision ;
 - o la possibilité de remplir des bouteilles d'eau grâce à un système d'eau potable ;
 - o un poste de premiers secours ;
 - o l'Internet sans fil de bonne qualité dans la salle et au secrétariat ;

o une boisson et des sandwiches pour le secrétariat et les arbitres.

Si des manquements aux conditions d'organisation ou aux accords conclus lors de la réunion d'organisation sont constatés, une amende sera infligée à l'organisateur par la MNC.

- A charge de Volley Belgium :

o les trophées et les prix en espèces ;

o les frais d'arbitrage ;

o les rafraîchissements pour les arbitres et le personnel du secrétariat.

4. **Revenus pour l'organisateur :**

- Perception d'un droit d'entrée de maximum 6 € par personne ; l'entrée est gratuite pour :

o les arbitres sur présentation de leur carte d'arbitre ;

o les jeunes de moins de 14 ans ;

o les membres du conseil d'administration de Volley Belgium et de la MNC ; officiels en possession d'une carte de membre validée 2024-2025 ;

o tous les joueurs/joueuses/officiels inscrits sur la tablette.

- Vente de boissons et de nourriture à l'intérieur du bâtiment.

5. **Publicité :**

Toute la publicité dans l'enceinte du bâtiment est au profit de l'organisateur, à l'exception de quatre panneaux autour du terrain réservés à Volley Belgium ;

6. **Introduction de la candidature :**

- La candidature doit être envoyée par e-mail à Michel Loppe, michel.loppe@skynet.be au plus tard le 30 novembre 2024 ;

- Seuls les clubs affiliés à la FVWB peuvent participer ;

- La demande doit être accompagnée de l'indication du lieu où se déroulera l'événement ;

- Les demandes reçues après la date limite ne seront pas prises en considération ;

- En cas de plusieurs candidatures valables, un tirage au sort sera effectué.

L'attribution provisoire aura lieu vers la mi décembre 2024 et sera confirmée ou non à l'issue de la réunion préparatoire.

Toute l'organisation est placée sous la supervision du responsable de la MNC.